

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 25 avril 2023 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.**

**La séance a débuté avec 25 minutes de retard à 19 h 25.**

**Sont présentes les personnes suivantes :**

**Membres du conseil d'administration**

Madame Marilyn Allard  
Madame Valérie Aubut, présidente  
Monsieur Jonathan Bellemare  
Monsieur Pier-Charles Boily  
Madame Gabrielle Côté  
Madame Julie Fradette  
Madame Caroline Girard  
Madame Christine Girard

Madame Mélanie Gagnon  
Madame Joanne Landry  
Monsieur Steeve Larouche  
Madame Nathalie Lemieux  
Madame Valérie Ouellet, vice-présidente  
Madame Tanya Paradis, par Teams  
Madame Marianne Simard

**Sont également présents :** monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, monsieur René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

**Invité :** monsieur Marc-André Ouellette, directeur par intérim du Service des ressources financières.

**Mot de bienvenue**

Madame Valérie Aubut, présidente, souhaite la bienvenue à tous.

**1. CONVOCATION ET QUORUM**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION**

**CA230425-01** **Sur proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1. Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023**

CA230425-02

**Sur proposition de madame Caroline Girard, il est résolu à l'unanimité** de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2023 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

### **4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION**

Madame Valérie Aubut, présidente, demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Selon l'article 19 du nouveau *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire sont en conflit d'intérêts en lien avec le point 8.2 « Politique relative aux frais de déplacement, de repas, de représentation et de perfectionnement : projet pour consultation » et le point 8.5 « Plan d'effectifs du personnel d'encadrement : projet pour consultation ».

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune.

### **6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration en date du 25 avril 2023. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Les travaux de planification pour la prochaine année scolaire;
- La rencontre d'échange avec la ministre de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration, Mme Christine Fréchette concernant la francisation, la régionalisation de l'immigration, les besoins du marché du travail et la coordination des mesures gouvernementales d'intégration;
- La participation au Forum territorial de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est le 30 mars dernier où il était question de la révision du schéma d'aménagement du territoire;
- La désignation de M. Marc-Pascal Harvey à titre de représentant régional des centres de services scolaires au conseil d'administration de la Société Grics pour un mandat de deux ans;
- La tenue d'une soirée reconnaissance le 13 avril dernier pour les membres du personnel ayant cumulé 25 années d'ancienneté;
- Les contrats autorisés par la direction générale;
- L'entente convenue avec l'entreprise Optania de Saguenay pour l'expérimentation de la plateforme Evio, outil de consignation et de suivi des événements liés à la violence et à l'intimidation.

## 7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

Aucun.

## 8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

### 8.1. Balises de répartition des subventions en investissement et fonctionnement (TI) : recommandations du CRR

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire doit déterminer la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

**Considérant** que le Centre de services scolaire reçoit du ministère diverses mesures en investissement et en fonctionnement dans le cadre la mise aux normes des infrastructures technologiques dans le but de mieux intégrer les compétences du 21<sup>e</sup> siècle et les possibilités du numérique;

**Considérant** la recommandation du comité de répartition des ressources sur les modalités et règles de répartition de chacune des mesures concernées;

**Considérant** que les travaux du comité de répartition des ressources se sont basés sur les montant alloués en 2022-2023 ainsi que sur les éléments avancés lors d'un webinaire présenté par le ministère de l'Éducation du Québec le 30 mars 2023;

**Considérant** que des travaux complémentaires seront réalisés dans un deuxième temps, après le dépôt des règles budgétaires 2023-2024, afin d'analyser la situation globale de la répartition des mesures entre les établissements;

**Considérant** les modalités et règles de répartition soumises au conseil d'administration pour examen et approbation;

CA230425-03

**Sur proposition de madame Joanne Landry, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

– D'approuver les règles de répartition des mesures suivantes tel que déposées :

#### Mesures en investissement en technologies de l'information

- 30812 – Accessibilité aux technologies de l'information et de la communication
- 50761 – Équipements numériques (FGJ et FGA)
- 50766 – Équipements numériques (FP)
- 50793 – Infrastructures de télécommunication

### Autres mesures et allocations

- 15082 – Ressources éducatives numériques
- 15085 - Formation continue du personnel enseignant sur l’usage pédagogique de la programmation informatique
- 15086 - Soutenir le leadership « pédagonumérique » dans les établissements d’enseignement.

## **8.2. Politique relative aux frais de déplacement, de repas, de séjour, de représentation et de perfectionnement : projet pour consultation**

Pour ce point, les membres du conseil d'administration siégeant à titre de membres du personnel (Marilyn Allard, Pier-Charles Boily, Julie Fradette, Joanne Landry et Tanya Paradis) se retirent de la salle pour les délibérations et le vote, et ce, en application de l’article 19 du *Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone*. Il en est de même pour monsieur René Simard, qui participe aux séances du conseil d'administration à titre de membre du personnel d’encadrement. Par ailleurs, madame Marianne Simard et monsieur Jonathan Bellemarre se retirent également de la salle pour les délibérations et le vote pour éviter tout conflit d’intérêts étant donné leur lien avec des membres du personnel du Centre de services scolaire, et ce, en application de l’article 11 du même règlement.

**Considérant** que la révision de la politique actuelle de frais de déplacement, adopté en mai 2014, faisait l’objet d’une priorité de l’organisation pour 2022-2023;

**Considérant** que ces travaux avaient comme objectifs d’assurer une équité dans l’application de la politique, de simplifier les règles et la compréhension et de permettre des remboursements justes et équitables autant pour les employés que pour l’organisation;

**Considérant** la recommandation du comité de vérification d’accepter le projet de la politique;

**Considérant** le projet de politique déposé pour examen et commentaires;

**Considérant** que l’adoption de la nouvelle politique doit être précédée d’une consultation des différents syndicats et associations;

CA230425-04

**Sur proposition de madame Gabrielle Côté, les huit membres restants sont en accord. En conséquence, il est résolu à l’unanimité :**

- d’accepter le projet de politique tel que déposé et de soumettre ce projet en consultation auprès des différents syndicats et associations;
- que l’adoption finale de la politique soit prévue à la séance du conseil d’administration le 27 juin 2023.

### **8.3. Deuxième révision des prévisions budgétaires**

**Considérant** que les travaux d'analyse de la première révision des prévisions budgétaires dégagent une disponibilité financière de 661 663 \$ comparativement à la première révision des prévisions budgétaires;

**Considérant** que des besoins visant à soutenir les établissements et les services ont été identifiés;

**Considérant** la recommandation du comité de vérification d'adopter de nouvelles orientations budgétaires;

CA230425-05

**Sur proposition de monsieur Steeve Larouche, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- de réinvestir un montant de 307 950 \$ visant à soutenir les établissements et les services dans la réalisation de la mission du Centre de service scolaire notamment pour :
  - L'achat de livres de bibliothèque;
  - L'achat de matériels didactiques pour les services de garde;
  - L'achat de matériels didactiques pour les écoles (maternelle 4 ans, classe Phare, classe Kangourou et livres en lecture et écriture);
  - De la formation aux employés du CFGA, de Forgescom et du Service des technologies de l'information;
  - Des frais d'activités éducatives (classe Sac-Ados, semaine HDAA et partenariat avec le Collège d'Alma et En forme au Lac);
  - L'ajout d'une allocation spéciale décentralisée dans les écoles primaires et secondaires;
  - De la concertation MSSS-MEQ;
  - Du transport d'activités sportives et pédagogiques;
  - De l'élagage d'arbres pour la sécurité;
  - Octroyer des contrats de services professionnels (évaluation d'élèves);
  - Le déploiement de stratégies de recrutement au secteur des adultes.

### **8.4. Tarification des services de garde pour l'année 2023-2024**

**Considérant** que le Centre de services scolaire doit respecter le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire qui encadre la tarification des services de garde en milieu scolaire;

**Considérant** que le Règlement établit une tarification maximum pour les journées régulières de classe (à la journée et par période) et pour les journées pédagogiques;

**Considérant** que les tarifications maximums peuvent être indexées annuellement par le ministère;

**Considérant** que pour éviter un écart entre le coût du service et les revenus du Centre de services scolaire (subvention du ministère de l'Éducation du Québec et frais exigés des parents), il est opportun d'indexer les frais exigés des parents au montant maximal autorisé par le ministère de l'Éducation du Québec;

**Considérant** que le Règlement prévoit que le Centre de services scolaire peut exiger une contribution financière additionnelle n'excédant pas le coût réel lorsqu'un élève se trouve au service de garde au-delà des heures d'ouverture prévues de ce service;

CA230425-06

**Sur proposition de madame Christine Girard, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- d'indexer au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le montant par jour pour les services de garde en milieu scolaire, selon le taux journalier maximum fixé par le ministère;
- d'établir à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, la tarification par période au taux horaire maximum fixé annuellement par le ministère, appliqué à la durée des périodes :
  - Période du matin : 1 h
  - Période du midi : 1 h 30
  - Période de fin de journée (PM) : 2 h
- d'établir la pénalité pour retard en fin de journée à 2,50 \$ pour chaque 5 minutes par famille, laquelle est basée sur le coût moyen d'une ressource;
- d'indexer au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le montant journalier pour les journées pédagogiques selon le taux journalier maximum fixé par le ministère.

#### **8.5. Plan d'effectifs du personnel d'encadrement : projet pour consultation**

Ce sujet a été discuté lors d'une séance de travail tenue avant la séance publique, lors de laquelle les membres ont présenté leurs observations et posé leurs questions. En séance plénière, le sujet a été traité en conformité avec l'article 15 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, lequel article concerne les conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire;

**Considérant** la tenue de cette séance de travail, il n'y a pas eu d'observations ni de délibérations en séance publique. Seul un vote a été tenu, et ce, en l'absence de mesdames Joanne Landry et Julie Fradette qui sont membres du personnel d'encadrement, le tout en application de l'article 15 précité. Monsieur René Simard, qui participe aux séances du conseil d'administration à titre de membre du personnel d'encadrement, s'est également retiré pour la tenue du vote, bien que n'étant pas un membre votant du conseil d'administration;

**Considérant** que chaque année, le conseil d'administration adopte la structure administrative des emplois d'administrateurs;

**Considérant** le projet de structure administrative 2023-2024 soumis au conseil d'administration pour examen;

**Considérant** qu'avant son adoption, la structure administrative doit faire l'objet d'une consultation auprès des associations représentant les gestionnaires du Centre de services scolaire;

**Considérant** les explications données par la direction générale;

CA230425-07

**Sur proposition de madame Nathalie Lemieux, dix membres sont en accord et trois s'abstiennent** (étant des membres du personnel, afin de respecter les dispositions du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* : Marilyn Allard, Pier-Charles Boily et Tanya Paradis). **Les personnes qui s'abstiennent étant réputées se joindre à la majorité, en conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- D'adopter le projet de la structure administrative des administrateurs 2023-2024, tel que déposé;
- Que ce projet de structure administrative soit soumis en consultation auprès des deux associations représentant les gestionnaires du Centre de services scolaires.

## 9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

## 10. FIN DE LA RÉUNION

### 10.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2022-2023, la prochaine réunion publique du conseil d'administration aura lieu le 23 mai 2023.

### 10.2. Levée de la réunion

CA230425-08

**La séance est levée à 21 h 05 sur la proposition de madame Joanne Landry, laquelle est adoptée à l'unanimité.**



Valérie Aubut  
Présidente du conseil d'administration



Christine Flaherty  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire générale